



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
MERCREDI 26 JANVIER 2011

L'an **DEUX MILLE ONZE** le **26 JANVIER** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 13
présents : 10
votants : 13

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - O. BRULE - T. SAULNIER - F. PRUNIS - Y. PAUMELLE – JM LE MONTREER - B. MAIRY - D. SAFFRAY

REPRESENTES : B.PLARD, pouvoir à C.ALLAIN
G. DESCHAMPS, pouvoir à T.SAULNIER
M.VILLALARD, pouvoir à G.RINFRAY

EXCUSES :

Date de convocation :

Le 19/01/2011

M. JM LE MONTREER a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N° 01 DU 26 JANVIER 2011: DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, il y a lieu de solliciter la Communauté de Communes pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du développement durable. Cette demande de subvention est conditionnée par la réalisation d'une étude préalable du projet par le service compétent en la matière du conseil général et un rapport de l'architecte. Cette étude et ce rapport ont été établis et peuvent nous permettre de prétendre à cette subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **de mandater** le Maire pour solliciter à la Communauté de Communes l'octroi d'une subvention.

DÉLIBÉRATION N° 02 DU 26 JANVIER 2011: FACTURATION A LA COMMUNE DE PANCE DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ALSH.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat enfance jeunesse établi entre la CAF et les communes de Pancé - Poligné prévoyait un montant de subvention 2443,60 € au profit de la commune de Pancé pour la mise à disposition des locaux d'accueil.

En 2010, la commune de Poligné s'est substituée à la commune de Pancé pour l'accueil les mercredis et petites vacances. La répartition des journées d'accueil s'est décomposée de la manière suivante :

Poligné 58 jours, Pancé 39 jours soit un total de 97 jours.

La somme revenant à Poligné est donc de : $(2443,60 : 97) \times 58 = 1461,12€$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **de facturer** à la Commune de Pancé la mise à disposition des locaux pour l'ALSH pour un montant de 1461.12 euros pour 2010.

DÉLIBÉRATION N° 03 DU 26 JANVIER 2011: EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ECOLE.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du projet de l'école d'organiser un déplacement de 2 classes à la Bourboule, soit 62 élèves. L'école a transmis une demande de participation de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 5 euros est allouée par la Mairie chaque année pour le transport scolaire des élèves dans le cadre d'activités extrascolaires.

Après en échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **d'allouer** à l'école une subvention exceptionnelle de 10 euros par élève, soit un montant de 620 euros.

DÉLIBÉRATION N° 04 DU 26 JANVIER 2011: VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU TERTRE GRIS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les orientations budgétaires 2010 prévoyaient l'étude d'aménagement de la rue du Tertre Gris. Les services de la DDTM ont établi un cahier des charges destiné au recrutement d'un cabinet d'étude qui sera chargé de proposer aux élus, différentes variantes d'aménagement et une simulation des coûts de réalisation. Il y a lieu de se prononcer sur le cahier des charges avant sa publication.

Après en échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **de valider** le dossier de consultation établi par la DDTM.
- **de mandater** le Maire pour lancer le dossier d'appel d'offres.

DÉLIBÉRATION N° 05 DU 26 JANVIER 2011: DEMANDE D'UNE AIDE AU CONSEIL GENERAL POUR LE SUIVI DE L'OPERATION « AMENAGEMENT DE LA RUE DU TERTRE GRIS ».

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de solliciter les services du conseil général pour une demande d'assistance dans le cadre de cet aménagement et pour l'obtention d'une éventuelle subvention.

Après en échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **de mandater** le Maire pour solliciter une assistance et une éventuelle subvention auprès des services du Conseil Général.

DÉLIBÉRATION N° 06 DU 26 JANVIER 2011: DEMANDE D'UNE AIDE AU CONSEIL GENERAL POUR L'ELABORATION DU PLU.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de solliciter les services du conseil général pour une demande d'assistance dans le cadre de l'élaboration du PLU et pour l'obtention d'une éventuelle subvention.

Après en échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **de mandater** le Maire pour solliciter une assistance et une éventuelle subvention auprès des services du Conseil Général.

DÉLIBÉRATION N° 07 DU 26 JANVIER 2011: REACTUALISATION DES TARIFS DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur une réactualisation de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement. Le tarif actuel est fixé à 800 € Il est proposé de le porter à 1000 €.

Après en échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **de fixer** le tarif de la taxe de raccordement à 1000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 08 DU 26 JANVIER 2011: DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE DE LA SECURISATION DES PIETONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la création du chemin piétonnier entre les communes de Pancé Poligné sur la RD 47 peut faire l'objet d'une attribution de subvention au titre des recettes des amendes de Police.

A ce jour, 2 devis ont été établis par la SARL MIGAULT de Bain de Bretagne :

- 1 devis de 12 471.50 euros HT pour l'aménagement de la partie en terrain naturel
- 1 devis de 9 002.55 euros HT pour l'aménagement de la partie boisée.

Le coût des travaux de sécurisation des piétons est estimé à 21 474.05 euros HT

Après en échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- **de demander** l'inscription au titre des amendes de police pour la sécurisation des piétons.